



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

SOUS-EFFECTIF, SURPOPULATION ET ÉPUISEMENT : POUR COMBIEN DE TEMPS ENCORE ?

Depuis plusieurs années, les personnels pénitentiaires alertent sur la dégradation continue de leurs conditions de travail. Malgré les rapports, les enquêtes, les remontées des représentants du personnel et les nombreuses alertes des organisations syndicales, la situation continue de se détériorer.

L'augmentation constante de la population pénale, l'élargissement des missions confiées à l'administration pénitentiaire et le manque chronique d'effectifs ont profondément dégradé l'organisation du travail dans les établissements.

Aujourd'hui, les agents exercent leurs missions dans un contexte de **tension permanente**. Gestion des mouvements, parloirs, fouilles, incidents, escortes, extractions, tâches administratives et participation à de multiples dispositifs institutionnels : **Les missions se multiplient alors que les moyens humains restent insuffisants.**

Les sous-effectifs ne sont plus une difficulté ponctuelle. Ils sont devenus structurels. Dans de nombreux services, les équipes travaillent au minimum des effectifs nécessaires, avec pour conséquences une surcharge de travail permanente, une dégradation des conditions de sécurité, une augmentation des tensions en détention et une baisse de la qualité du service public.

La surpopulation pénale accentue encore davantage ces difficultés. Les personnels doivent gérer toujours plus de détenus avec des effectifs qui ne suivent pas. Ce déséquilibre fragilise le fonctionnement des établissements et place les agents dans des situations professionnelles toujours plus complexes.

Pour compenser les carences de l'administration, les personnels sont régulièrement confrontés aux heures supplémentaires, aux rappels, au non respect des temps de repos, aux modifications de planning de dernière minute et aux permanences répétées.

Ce qui devrait rester exceptionnel est devenu un mode de gestion habituel

Cette organisation a des conséquences humaines importantes. Fatigue physique et psychologique, épuisement professionnel, risques psychosociaux, burn-out, augmentation des arrêts maladie et démotivation croissante : derrière les chiffres, ce sont des femmes et des hommes qui s'épuisent.

La CGT Pénitentiaire refuse que l'engagement des personnels serve à masquer les insuffisances de l'administration.

Nous refusons que la sécurité des établissements repose uniquement sur le professionnalisme des agents et leur capacité à compenser des choix budgétaires et organisationnels qui ne sont pas les leurs.

Les causes sont connues :

- une surpopulation pénale persistante ;
- des effectifs durablement insuffisants ;
- des recrutements incapables de répondre aux besoins réels ;
- une organisation du travail construite autour de la pénurie ;
- une prévention des risques professionnels insuffisante.

Pourtant, l'administration a une obligation claire : protéger la santé physique et mentale de ses agents et garantir leur sécurité au travail.

Pour **La CGT Pénitentiaire**, il est urgent d'engager un véritable changement de cap :

- un plan massif et durable de recrutements ;
- le remplacement effectif des départs et des absences ;
- une amélioration des organisations de travail ;
- une véritable politique de prévention des risques professionnels ;
- la reconnaissance de la pénibilité des métiers pénitentiaires ;
- des moyens adaptés à la réalité des établissements.

Les personnels pénitentiaires ne demandent pas des privilèges. Ils demandent simplement les moyens d'exercer leurs missions dans des conditions compatibles avec leur sécurité, leur santé et la qualité du service public.

Améliorer les conditions de travail, c'est protéger les agents, garantir la sécurité des établissements et préserver le sens même du service public pénitentiaire.

à Montreuil,
le 10 Juin 2026.

